

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL DE LIGUE – LGF du 28 février 2026

Lieu : Salle Equation Immeuble Oklahoma Jarry

Heure de convocation : 10h en présentiel

Présidence: T. FLEREAU

Secrétaire de séance : C. GONZAGUE

Membres présents :

-Mesdames : A. ALLAMELLE, I. SAINT-VAL, C. CAZAKO, Y.IBENE, C.GONZAGUE

-Messieurs : P. MAQUIABA, T. FLEREAU, U. DELABARTHE, JF VLAJ, K.DESBOIS, T. GRAVA, E. ELIE

Absents Excusés : CHAUDRIN-RABOTEUR, Y.SELBONNE, J-Y VADIMON, T. COLOMBO

Absents : JC. ALCOOL, S.SAPOTILLE, E. NESTAR, P.TOURRAINE

Intervenants: M. ADENET (Expert comptable de la LGF), T. MONTAGNE (Directeur Technique) et N. BOURDIN (Directeur Technique National Outre-Mer)

Ouverture de séance

La séance du Conseil de Ligue est ouverte à 10H50.

L'ordre du jour est présenté conformément à la convocation :

1. Situation des compétitions et perspectives de fin de saison
2. Point de situation sur le recouvrement des créances des clubs
3. Rapport d'étape de l'administrateur provisoire
4. Compte rendu du passage de la délégation FFF
5. Validation du plan d'action et perspectives pour la Ligue
6. Intervention du Directeur Technique National Outre-Mer
7. Questions diverses

1. Situation des compétitions et perspectives de fin de saison

Il a été par présenté par Monsieur DELABARTHE, membre de la Commission Régionale des Compétitions, un état des lieux précis de l'avancement des compétitions. Il ressort que plusieurs retards se sont accumulés au cours de la saison, notamment en raison de reports répétés, de difficultés d'organisation et d'un

particulièrement contraint. La saturation du planning jusqu'à la fin de la saison rend toute reprogrammation complexe et nécessite une gestion rigoureuse des priorités.

Il a également été souligné un manque de fluidité dans la circulation des informations entre les différentes commissions et l'administration, notamment en ce qui concerne la transmission des décisions relatives aux disciplines, aux homologations et aux reports de rencontres. Cette situation engendre des incompréhensions auprès des clubs et fragilise la lisibilité de l'action de la Ligue.

Le Conseil de Ligue a insisté sur la nécessité de clarifier les circuits décisionnels et de mieux coordonner les services afin de garantir une fin de saison cohérente, équitable et conforme aux règlements en vigueur. Il a été décidé de renforcer les outils de communication interne, notamment par la mise en place d'une adresse électronique dédiée aux compétitions, et de rappeler l'application stricte des règlements, en particulier concernant la Feuille de Match Informatisée et les délais administratifs.

Par ailleurs, il a été acté par le Conseil que M. Joalan GROS prendra le relais de Mme Maryse RELMY au sein du service compétitions, afin d'assurer la continuité du traitement administratif et d'améliorer la réactivité du service.

2. Point de situation sur le recouvrement des créances des clubs

Le Conseil a fait un point sur le recouvrement des créances des clubs, en rappelant que l'analyse présentée reste partielle, car le trésorier était absent et que toutes les informations consolidées (notamment les derniers encaissements et le détail actualisé club par club) n'étaient pas disponibles au moment de la réunion. Il a donc été précisé qu'un complément devra être apporté dès que l'ensemble des éléments comptables et de trésorerie pourra être partagé.

Malgré cette réserve, plusieurs chiffres clés issus des documents de suivi ont été commentés :

- Le montant des créances cumulées sur les clubs a fortement progressé : il est indiqué que les créances attendues étaient d'environ 267 000 € en 2023 et atteignent environ 550 000 € en 2025, correspondant au cumul des créances depuis 2023.
- Il a également été signalé qu'une correction comptable importante doit intervenir : une surestimation de la contribution fédérale a été constatée, à hauteur de 220 000 €. Cette surestimation aurait été enregistrée sur 2024, avec une régularisation prévue sur 2025 sous forme d'un impact de -220 000 € (reprise d'écriture).
- Le Conseil a rappelé que certaines créances sont anciennes ("vieillissantes") et que les dispositifs mis en place jusqu'ici (moratoires, aménagements,

- engagements de paiement) sont insuffisamment respectés, ce qui entretient un recouvrement “dilué” et fragile.

Les échanges ont aussi porté sur les difficultés de justification des montants réclamés par certains clubs. Il a été rappelé que, même si un nouveau règlement financier n’a pas été voté récemment, le dernier règlement en vigueur reste applicable (un échange mentionne une référence au règlement 2017). Les clubs peuvent demander des explications ligne par ligne (licences, sanctions, mutations, etc.) et, lorsqu’ils apportent des justificatifs, des ajustements peuvent être réalisés (des exemples d’écarts importants corrigés ont été évoqués).

Enfin, le Conseil a souligné l’enjeu de transparence et de fiabilisation du suivi, car le montant affiché des créances peut intégrer des éléments non compensés ou incomplets (dotations, pénalités, contreparties), ce qui peut conduire à une perception de créances “surévaluées” avant correction. L’objectif acté est donc de renforcer :

- la traçabilité,
- la capacité à expliquer rapidement les montants réclamés,
- et l’efficacité du recouvrement.

Décision / suite à donner : compte tenu de l’absence du trésorier et des informations manquantes, il est convenu qu’un point complémentaire sera réalisé avec un état actualisé (encaissements récents, ventilation, club par club si possible) afin d’arrêter une stratégie de relance et de sécuriser les prévisions de trésorerie.

3. Rapport d’étape de l’administrateur provisoire

Le Conseil de Ligue a pris connaissance des principaux éléments du rapport provisoire d’étape établi par l’administrateur provisoire à l’attention du Tribunal. La présentation et l’explication des données ont été assurées par Monsieur Mickaël ADENE, l’expert-comptable de la LGF, présent à la réunion, afin de permettre une lecture structurée du document et d’éclairer les enjeux financiers, juridiques et organisationnels.

3.1. Rappel du cadre et de l’objectif du rapport

Il est rappelé que ce rapport constitue un document provisoire, qui vise à :

- dresser un état des lieux de la situation de la Ligue (gouvernance, organisation, fonctionnement),
- analyser les causes des difficultés,
- présenter la situation économique et financière ;

- proposer des préconisations et des scénarios de sortie de crise.

3.2. Alertes et points de vigilance soulevés par la FFF

Le rapport reprend les observations formulées lors des échanges entre l'administrateur provisoire et la Fédération.

Il est notamment indiqué que la FFF :

- souhaite s'assurer d'une gestion administrative et financière maîtrisée,
- se dit préoccupée par l'existence de déficits importants et par l'insuffisance du recouvrement d'une partie significative des recettes récurrentes (notamment licences / facturations),
- souligne que dans le contexte actuel, la Ligue étant déjà sous procédure, la liquidation judiciaire constitue juridiquement l'issue possible en cas de cessation de paiement constatée, la possibilité d'un "redressement sur redressement" n'étant pas envisageable dans les mêmes conditions.

Le rapport mentionne également que la Fédération a été interpellée sur des éléments relatifs à la gouvernance (dont des sujets évoqués publiquement), sans que ces aspects ne soient approfondis lors de la réunion, le Conseil se concentrant sur les enjeux opérationnels et financiers.

3.3. Déséquilibre structurel du modèle économique

L'expert-comptable insiste sur le fait que le rapport décrit un modèle économique structurellement fragile, reposant très majoritairement sur des subventions.

Il est rappelé aux membres présents que :

- le rapport évoque une progression importante des charges, notamment les charges de personnel, qui auraient augmenté de l'ordre de 1 M€ sur plusieurs années, alors que les recettes directes liées aux clubs (cotisations / facturations) sont évaluées à un niveau nettement inférieur, autour de 150 000 € par an ,
- la Ligue est contrainte, selon le rapport, de recourir à des fonds fléchés (FFF, FIFA, dispositifs dédiés au développement) pour absorber des besoins de trésorerie courante (paiement de charges / salaires), avec remboursement ultérieur aux dispositifs concernés.

3.4. Situation au regard du plan de continuation

Le Conseil rappelle que la Ligue est placée sous plan de continuation depuis 2016, avec des échéances annuelles d'environ 100 000 € jusqu'en 2030, après aménagements intervenus pendant la période Covid.

Le passif résiduel attaché à ce plan est indiqué à environ 500 000 €.

Il est rappelé que, dans le cadre d'une procédure collective déjà existante, la marge de manœuvre est limitée : il est possible de solliciter ponctuellement des aménagements (délais / reports), mais il n'est pas possible de reconstituer un nouveau plan de même nature sur la base du plan déjà en cours.

3.5. Données présentées sur l'évolution des produits et charges

Les membres du Conseil de Ligue présents prennent acte des éléments présentés dans le rapport concernant l'évolution des produits et charges sur les exercices récents.

L'expert-comptable souligne notamment :

- la forte part des subventions dans les recettes totales ;
- une augmentation globale des ressources sur la période évoquée, mais accompagnée d'une hausse des charges, en particulier :
 - les charges de personnel (liées notamment à une mise en conformité sociale engagée les années précédentes) ;
 - les dépenses de transport et plus largement les coûts liés aux activités (déplacements / sélections), décrits comme un poste ayant fortement pesé sur la trajectoire financière.

Le Conseil retient que le rapport identifie les dépenses de transport et les coûts d'activités comme l'un des facteurs majeurs de tension budgétaire.

3.6. Situation bilantielle, créances et incertitudes de trésorerie

Il est indiqué que le rapport met en avant la prédominance des créances dans l'actif (créances clubs et créances à recevoir des partenaires institutionnels). Le Conseil note que le rapport mentionne des interrogations sur :

- la fiabilité et la disponibilité de certaines informations comptables,
- l'état exact des encaissements à date sur certaines créances,
- la capacité à disposer d'une visibilité exhaustive immédiate sur la trésorerie, dans un contexte de fonctionnement multi-comptes et de contraintes administratives.

Le Conseil prend acte des constats formulés :

- déficit d'exploitation qualifié de structurel ;
- difficultés de trésorerie qualifiées de récurrentes ;
- dettes à court terme significatives ;
- système d'information comptable/financier jugé insuffisamment fiable dans le rapport, avec nécessité de fiabilisation et de pilotage plus rigoureux.

Le rapport évoque par ailleurs la présence de 17 salariés, et pose la question de l'adéquation entre l'organisation, les missions réellement exercées et les capacités financières de la structure.

3.8. Préconisations et scénarios évoqués

Le Conseil retient que le rapport indique que, sans soutien externe et sans garanties, l'option de liquidation judiciaire est juridiquement envisageable et apparaît comme une issue possible compte tenu de la procédure en cours, mais que cette option ne peut être examinée sans mesurer ses impacts sur la continuité de service.

Le rapport souligne également qu'une alternative consisterait à permettre la survie de l'entité actuelle, sous réserve :

- d'un plan de résorption du passif ;
- d'un rééquilibrage du modèle économique ;
- d'arbitrages sur les activités conduites et leur niveau de financement.

Le Conseil note enfin que le rapport évoque la nécessité d'un soutien affirmé des partenaires (collectivités, FFF, acteurs du football) pour desserrer la contrainte de trésorerie et rendre viable une solution alternative à la liquidation.

4. Compte rendu du passage de la délégation FFF

Il a été procédé à un retour détaillé sur le passage de la délégation de la Fédération Française de Football (FFF), composée de :

- Pascal PARENT, membre du COMEX de la FFF, Président de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes.
- Claude DELFORGE, Président de la Ligue du Football Amateur.
- Julien DEMICHEL, Avocat de la FFF.
- Thomas CHAUMETTE, Responsable du contrôle interne et des finances.

4.1. Objet de la visite

La délégation avait pour mission :

LIGUE GUADELOUPÉENNE DE FOOTBALL

- d'évaluer la situation administrative, financière et institutionnelle de la Ligue,
- d'entendre les membres du Conseil, les présidents de clubs et d'anciens dirigeants,
- d'analyser les scénarios juridiquement envisageables au regard de la procédure en cours,
- de formuler une position fédérale sur les perspectives de continuité ou de rupture institutionnelle.

4.2. Diagnostic posé par la FFF

Il ressort des échanges que la FFF considère la situation de la Ligue comme particulièrement fragile, tant sur le plan financier que sur le plan organisationnel.

Les points suivants ont été évoqués :

- fragilité structurelle du modèle économique ;
- dépendance forte aux subventions ;
- tensions persistantes de trésorerie ;
- difficulté à absorber les échéances du plan de continuation ;
- interrogation sur la soutenabilité du fonctionnement actuel.

La FFF a indiqué que toute solution devra reposer sur un cadre juridique sécurisé et une visibilité financière crédible.

4.3. Les deux scénarios présentés

Deux hypothèses principales ont été évoquées par la délégation :

► Scénario 1 : Liquidation judiciaire suivie de la création d'une nouvelle entité

Ce scénario consisterait à :

- constater la cessation de paiement ;
- prononcer la liquidation judiciaire de la Ligue actuelle ;
- mettre fin aux contrats de travail dans le cadre légal applicable ;
- créer une nouvelle structure juridique affiliée à la FFF ;
- adopter de nouveaux statuts ;
- organiser de nouvelles élections ;
- redéfinir le périmètre d'activité et la masse salariale.

Avantages évoqués :

LIGUE GUADELOUPÉENNE DE FOOTBALL

- extinction du passif ;
- redimensionnement complet de l'organisation ;
- possibilité de repartir sur une base saine.

Risques identifiés :

- rupture institutionnelle forte ;
- incertitude temporaire sur l'affiliation et la continuité des compétitions ;
- perte potentielle d'actifs ;
- impact social important ;
- fragilisation des relations avec les partenaires publics.

Il a été précisé que la liquidation ne constitue pas une solution automatique de continuité : elle suppose un processus strictement encadré juridiquement et nécessite l'adhésion de la Fédération.

► Scénario 2 : Maintien de l'entité actuelle

Ce scénario impliquerait :

- la mobilisation d'un financement global estimé à environ 1 million d'euros ;
- la poursuite du plan de continuation en cours ;
- un plan de restructuration interne ;
- une réduction significative des charges ;
- une réorganisation administrative ;
- un encadrement renforcé de la gestion financière.

Conditions de réussite évoquées :

- soutien clair des partenaires institutionnels ;
- engagement formel de la FFF ;
- discipline budgétaire stricte ;
- fiabilisation du système d'information comptable ;
- amélioration du recouvrement des créances.

La FFF a indiqué que toute solution de maintien nécessiterait des garanties solides et mesurables.

Il a été rappelé que les échéances judiciaires imposent un calendrier court. Le Conseil de Ligue devra donc se positionner rapidement, en lien avec l'administrateur provisoire et les partenaires institutionnels.

5. Validation du plan d'action et perspectives pour la Ligue

À la suite des échanges relatifs aux scénarios évoqués, le Conseil a débattu des orientations stratégiques nécessaires, indépendamment de l'option retenue.

5.1. Principes généraux retenus

Il a été souligné que, quelle que soit l'issue (maintien ou liquidation suivie de récréation), plusieurs principes devront être respectés :

- rétablissement d'un équilibre financier durable ;
- maîtrise stricte des dépenses ;
- sécurisation des recettes ;
- amélioration de la gouvernance ;
- transparence renforcée vis-à-vis des clubs et partenaires.

5.2. Réduction et priorisation des dépenses

Le Conseil a évoqué la nécessité :

- d'analyser la masse salariale et l'adéquation des postes aux missions prioritaires ;
- de revoir le périmètre des sélections et des déplacements internationaux ;
- de prioriser les actions obligatoires (compétitions, arbitrage, obligations réglementaires) ;
- de différer ou redimensionner certaines actions non essentielles.

Il est apparu indispensable d'adapter le niveau d'activité aux capacités financières réelles de la structure.

5.3. Sécurisation des financements

Les échanges ont porté sur :

- la recherche de soutiens complémentaires auprès des collectivités ;

LIGUE GUADELOUPÉENNE DE FOOTBALL

- la mobilisation des dispositifs fédéraux ;
- la clarification des financements FIFA et CONCACAF ;
- la fiabilisation du recouvrement des créances clubs.

Le Conseil a insisté sur l'importance de restaurer la confiance des partenaires institutionnels.

5.4. Restauration de la confiance

Il a été reconnu que la situation actuelle fragilise la relation entre la Ligue et les clubs.

Les axes suivants ont été évoqués :

- communication plus régulière et transparente ;
- clarification des règles financières ;
- meilleure anticipation des décisions ;
- implication renforcée des clubs dans les choix structurants.

5.5. Responsabilité collective

Il a été souligné que la décision à intervenir engagera la responsabilité collective de ses membres, la priorité demeurant: assurer la continuité du service public sportif et la préservation de la pratique du football sur le territoire.

6. Intervention du Directeur Technique National Outre-Mer

Nicolas Bourdin, Directeur Technique National Outre-Mer, est intervenu afin de présenter les orientations techniques prioritaires et les dispositifs d'accompagnement que la Ligue peut mobiliser dans les mois à venir.

6.1. Priorités techniques et structuration des clubs

Il a rappelé que l'enjeu principal est de remettre les clubs au centre du projet fédéral, en renforçant leur structuration et leur capacité à se projeter sur plusieurs saisons. Il a insisté sur la nécessité de disposer d'outils permettant d'avoir une vision claire des besoins réels des clubs, de leur fonctionnement et des actions à déployer.

6.2. Déploiement de la démarche "Projet Club"

Il a présenté la démarche "Projet Club" comme un outil central de structuration. Cette démarche repose sur :

- un diagnostic guidé du club (fonctionnement, ressources humaines, finances, vie associative, animation, pratique sportive) ;
- le choix d'axes de développement et d'actions planifiées sur 2 à 4 ans ;
- l'utilisation de fiches-ressources, d'outils méthodologiques et de bilans de suivi.

Il a été indiqué que cette démarche vise à permettre aux clubs :

- de mieux organiser leur fonctionnement,
- de mieux définir leurs priorités,
- et de disposer d'un document structuré pour dialoguer avec les collectivités et partenaires.

6.3. Accompagnement des clubs sur le terrain

M. Bourdin a précisé qu'un accompagnement de proximité est nécessaire pour faire adhérer un maximum de clubs. Il a évoqué la possibilité de mobiliser des accompagnateurs (éducateurs, arbitres, dirigeants formés, profils volontaires) capables :

- d'aider les clubs à utiliser l'outil,
- de faciliter la méthode,
- et de soutenir la mise en œuvre concrète dans les clubs.

Il a également été rappelé que des réunions d'information et de mobilisation devront être mises en place pour favoriser l'adhésion.

6.4. Focus sur le football féminin

M. Bourdin a souligné l'importance de renforcer la structuration du football féminin, en l'inscrivant pleinement dans la stratégie "Projet Club".

Il a été évoqué que l'outil permet d'intégrer des indicateurs et des actions spécifiques au développement féminin, avec une logique de progression (objectifs à atteindre, étapes, indicateurs de suivi).

Le Conseil a retenu que le football féminin constitue un axe structurant et qu'il devra faire l'objet d'un suivi renforcé dans les dispositifs d'accompagnement.

6.5. Focus sur le football des enfants

M. Bourdin a rappelé que le développement du football des enfants et la qualité de l'accueil des jeunes au sein des clubs constituent une priorité. Il a insisté sur :

- l'organisation de l'encadrement,

LIGUE GUADELOUPÉENNE DE FOOTBALL

- l'amélioration de l'animation et de l'environnement éducatif,
- la nécessité d'outils clairs et partagés pour accompagner les clubs vers une meilleure structuration.

Il a été relevé que l'amélioration du fonctionnement des clubs sur la base (accueil, animation, encadrement) conditionne aussi la progression sportive à moyen terme.

6.6. Perspectives

M. Bourdin a indiqué que l'objectif est d'obtenir une mobilisation progressive mais massive des clubs, avec une ambition de montée en charge sur plusieurs saisons. Il a insisté sur le fait que cette démarche n'est pas uniquement technique, mais qu'elle repose aussi sur une volonté collective de structuration, avec un cadre cohérent et partagé.

7. Questions diverses

Plusieurs points complémentaires ont été abordés, notamment la situation des financements internationaux, les engagements contractuels en cours et la nécessité d'anticiper les décisions stratégiques avant la fin du mois de mars. Il a été rappelé que le respect des délais administratifs et judiciaires est essentiel pour préserver les intérêts de la Ligue.

Conclusion

Au terme des échanges, le Conseil de Ligue prend acte de la gravité de la situation financière et institutionnelle. Il reconnaît l'urgence d'une décision stratégique claire et structurée afin d'assurer la continuité et la pérennité du football régional.

La séance est levée à 14h30.

Le Président de la LGF
Philippe MAQUIABA

Le Secrétaire Général
Teddy FLEREAU

